

5 février 2021
Français
Original : français

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale et internationale des noms géographiques :
collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales,
détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté
et coopération internationale**

Fonctionnement de l'autorité nationale pour les noms géographiques à Madagascar

Résumé**

Bien que le comité national en charge de la normalisation des noms géographiques à Madagascar (KPMA) ait été mis en place depuis 1973, et puis rénové en 2001, il s'avère que le fonctionnement n'est pas satisfaisant en ce moment. Il est indispensable de renommer des nouveaux membres pour remplacer ceux qui sont partis à la retraite ou qui sont promus à d'autres responsabilités. En effet, un projet pour redonner un nouveau dynamisme à ce comité a été déjà initié, pourtant, suite à diverses difficultés, le décret pour son renouveau n'est pas encore promulgué.

Toutefois, en analysant les complications liées aux usages des noms géographiques, nous avons pu élaborer déjà un plan d'actions à soumettre au comité dès sa mise en activité.

Face à la négligence ou à la méconnaissance de l'existence des noms géographiques normalisés, il est indispensable de mettre en place une stratégie de communication efficace pour leur utilisation effective, surtout pour les documents officiels. D'autre part, face aux différentes manières dont les usagers écrivent les divers toponymes, il est essentiellement nécessaire de voir les règles grammaticales à appliquer spécifiquement pour les noms géographiques, les règles dialectales suivant les terroirs, ou encore les règles d'utilisation des noms composés. En résumé

* GEGN.2/2021/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2021/41/CRP.41) a été établi par Nary Herinirina Iarivo, Chef du Service de la cartographie, Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (FTM) (Institut géographique et hydrographique national). Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.



donc, établir des règles liées à la linguistique dans le but non seulement d'avoir des noms corrects en écriture mais également pour faciliter l'intégration des données et promouvoir l'homogénéité.

Enfin, un travail de longue haleine concerne la mise en place de la base de données toponymique avec les historiques, significations et toutes autres informations utiles, qui mérite d'être planifiée en prenant pour exemple celles dont les liens sont mentionnés dans la page Web « Toponymic databases and web services ».
